

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M21- 065677

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2587 Société : RAM (106336)

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SARAHANI khadija

Date de naissance : 27.12.54

Adresse :

Tél. : 06 61 14 62 27 Total des frais engagés : 607,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04/02/2019

Nom et prénom du malade : SARAHANI khadija Age :

Lien de parenté : De même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/02/2022	OS		25000	<i>Réception de l'ordre de paiement Dr. Chazan imm 52450 N° 1500 Signature : Dr. Chazan imm 52450 N° 1500 Date : 05/02/2022 à 10:30</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr BENI / IDIA Assalam Pharmacie Opéra 05-22-03-22-22	04/02/22	357,170

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ostéodensitométrie.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Mohamed AMAR

Spécialiste en Rhumatologie
Diplômé de la Faculté
de Médecine de Paris

Residence chabab. Imm. F3
Appt. N° 1 Bd. My Mohamed El Baamrani
à côté de la *in Sebaâ*
OT 21004
24
H 4130 + D 130
Casablanca, le 5/87

الدكتور محمد عمار
اختصاصي في أمراض العظام والمقالات
والعمود الفقري والروماتيزم
خريج كلية الطب بباريس

إقامة الشباب عمارة F3 الشقة رقم 1
شارع مولاي محمد البغمراني
(بجوار مصحة فردوس) - عين المسنيع
الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 73 15 87

الدارالبيضاء-المغرب 05 22 73 15 87
LOT 21004 24 30
4430 14430
vasablanca, le : 04/10/2022
Khadija Sarhali
30 ans, femme.
TISIX, 20 May, 08h d 10h
Tisell du 26
22/05/22
8-10 CEDOL: 10P X 6/2 SV
86 20
7- SIRDALUD 4 mg, 30
SV
SIRDALUD 4 mg, 30
SV
SIRDALUD 4 mg, 30
SV
Tisell, Casablanca
357, 10
Dr. BEN YOUSSEF & DRA. SALAH
32 Quifa 05
Casablanca
Tunisie
Dr. BEN YOUSSEF & DRA. SALAH
32 Quifa 05
Casablanca
Tunisie
PPU 22.00
PER 11/24
LOT E164
PPU 22.00
PER 11/24
LOT E164
SIRDALUD® 4 mg
Comprimés sécables
PPV : 86.70 DH
Dr. BEN YOUSSEF & DRA. SALAH
32 Quifa 05
Casablanca
Tunisie
Dr. BEN YOUSSEF & DRA. SALAH
32 Quifa 05
Casablanca
Tunisie
Jac. Jacees
Mohamed Amara
Dermatologue
Institut National de la Santé et de la Sécurité Sociale
Casablanca
82, 10